

Bulletin d'inscription BALADE TELETHON # 4

Samedi 8 Novembre 2014

Départ Samedi Après Midi à 13h30 à la Salle des fêtes de SAINT PIERRE DE NOGARET

NOM / PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :VILLE :

N° DE TELEPHONE PORTABLE : E.MAIL :@.....

DATE DE NAISSANCE : AGE :

N° DE PERMIS :

COMPAGNIE D'ASSURANCE : N° DE POLICE :

NUMERO D'IMMATRICULATION :

MACHINE (MARQUE, MODELE, ANNEE et CYLINDREE) :

La Randonnée "BALADE MOTO & QUAD au profit du TELETHON est une randonnée pour Moto, Quad et SSV (Buggy) homologuées, permis, carte grise et assurance OBLIGATOIRE, sur un tracé ouvert à la circulation, sans notion de vitesse, ni de classement.

Cette balade s'adresse aux possesseurs de machines récentes ou plus anciennes.

Le parcours est entièrement fléché et/ou balisé, plusieurs déviations sont mise en place pour répondre à tous les niveaux de pilotage, et particulièrement pour tenir compte du gabarit des Quads et SSV.

Le soussigné prend l'engagement d respecter le code de la route, il reste responsable des accidents qui pourront lui survenir personnellement en dehors des risques garantis par leur assurance et doit, s'il le juge opportun, contracter par lui-même à ce sujet les assurances supplémentaires.

Fait à

Signature du participant

(précédée de la mention "lu et approuvée)

Le.....

**Ce bulletin doit être dûment complété et envoyé à : Mr SOLIGNAC Damien (trésorier ENDUR'AUBRAC)
La Croix de Rouby
48340 SAINT GERMAIN DU TEIL**

accompagné d'un Chèque de **30,00 Euro**. Votre règlement sera encaissé 1 semaine après la date événement
(REMBOURSABLE sur simple demande écrite jusqu'au 01 Novembre, et sur certificat médical après cette date)

Les frais d'inscription comprennent la randonnée, l'accès aux parcours banderoles, l'assistance et l'encadrement de la randonnée, et la restauration du soir.

La distance parcourue est d'environ 60km, et ne nécessite pas d'un ravitaillement

Les participants devons se présenter au contrôle administratif munis du permis de conduire, de l'attestation d'assurance en cours de validité, ainsi que de la carte grise de la machine (**Originaux des papiers OBLIGATOIRE**).